

Conditions de la réduction Âge du véhicule Contrat 2 roues Initiale & Co

1. Descriptif de la réduction

Le souscripteur bénéficie d'une réduction sur le montant de la cotisation des garanties Dommages au véhicule dont le taux varie en fonction de l'âge atteint (5 ou 10 ans depuis la 1^{ère} mise en circulation) par le véhicule assuré au cours de l'année civile.

2. Souscripteur/bénéficiaire et conditions de la réduction

Pour pouvoir bénéficier de la réduction liée à l'âge du véhicule, il faut remplir la condition suivante :

- souscrire un contrat d'assurance Multirisques 2 roues Initiale & Co (*formule Urbaine ou Équilibre*) ou être titulaire d'un contrat d'assurance Multirisques 2 roues Initiale & Co (*formule Urbaine ou Équilibre*) garantissant l'un des véhicules suivants au sens de l'article R. 311-1 du Code de la Route âgés de plus 5 ans ou de plus 10 ans :
 - motocyclette de plus 50 cm³ et/ou dont la vitesse maximale par construction est supérieure à 45 km/h,
 - tricycle à moteur de plus 50 cm³ et/ou dont la vitesse maximale par construction est supérieure à 45 km/h.

3. Caractéristiques de la réduction

a) Réductions accordées

Le souscripteur bénéficie d'une réduction sur le montant de la cotisation des garanties Dommages au véhicule dont le taux varie en fonction de l'âge atteint (5 ou 10 ans depuis la 1^{ère} mise en circulation) par le véhicule assuré au cours de l'année civile :

Ancienneté du véhicule au cours de l'année civile	
De 5 ans jusqu'à 10 ans	10 ans et plus
5 % de réduction	10 % de réduction

b) Assiette sur laquelle s'applique la réduction

La réduction liée à l'âge du véhicule s'applique sur le montant des cotisations des garanties Dommages suivantes lorsqu'elles sont souscrites :

- Bris de glaces,
- Incendie - Vol et tentative de vol,
- Collision/événements naturels ou Dommages Accidents/vandalisme/événements naturels.

c) Prise d'effet

Cette réduction s'applique à tout véhicule acquérant l'ancienneté **requis au cours de l'année civile** :

- lors de la souscription d'une affaire nouvelle ou d'un avenant Multirisques 2 roues Initiale & Co, quel qu'en soit l'objet,
- aux contrats en portefeuille lors de leur échéance annuelle (1^{er} janvier).

La réduction liée à l'âge du véhicule est personnelle et incessible.

4. Date de validité

Document valable jusqu'au 31/12/2024.

5. Informations

Les présentes conditions d'octroi de la réduction Âge du véhicule sont disponibles sur le site matmut.fr et au sein des Agences **Matmut**.

